



décembre 2025

appel à  
manifestation  
d'intérêt . AMI

LES GRANITÉS  
PROGRAMMATION  
DE SPECTACLES  
VIVANTS  
SUR LES SITES  
PATRIMONIAUX

Haute-Corrèze  
juin > oct 2026

cadrage  
description  
modalités

date limite  
des réponses :  
dim 18 janvier 2026

# I. ÉLÉMENTS DE CADRAGE

## Haute-Corrèze Communauté

lance un appel à tous les acteurs associatifs culturels, artistes et collectifs artistiques pour recueillir leur projet de spectacles qui pourraient venir donner vie cet été, entre début juin et fin octobre, à l'un des sites patrimoniaux du territoire de la Haute-Corrèze.

### ARTICLE 1

#### Le contexte

Cette programmation s'inscrit dans :

##### **Le projet de territoire**

Le présent appel à manifestation d'intérêt (AMI) s'inscrit dans le cadre du projet de territoire de Haute-Corrèze Communauté (HCC) dont l'un des axes forts est de faire de la Haute-Corrèze un territoire vivant, à l'image porteuse.

##### **Le schéma d'interprétation du patrimoine**

Cet AMI s'inscrit également dans le cadre du schéma d'interprétation du patrimoine (SIP) élaboré en 2021 par HCC en lien avec les acteurs du territoire. Le SIP vise à guider et coordonner les actions autour de la transmission et de la valorisation de l'identité du territoire.

L'un des 4 axes qui structurent le plan d'action du SIP s'intitule : « rendre vivant le patrimoine de la Haute-Corrèze en complémentarité de ce qui existe déjà sur le territoire et en lien étroit avec les acteurs locaux ».

Lors des ateliers menés avec les acteurs du territoire en 2019-2020, l'une des pistes d'action identifiée comme pertinente pour être portée par HCC a été la programmation de spectacles vivants autour du patrimoine et sur les sites patrimoniaux.

### ARTICLE 2

#### Les objectifs

5 enjeux majeurs à cette programmation :

**> offrir aux habitants et familles du territoire de (re)découvrir les richesses patrimoniales** qui les entourent sous un jour nouveau, inédit, à travers un regard décalé, poétique et onirique

**> offrir aux habitants et touristes un moment de partage et d'émotion** mémorable dans des lieux du territoire déjà remplis d'histoire et de charme

**> mobiliser et tisser des liens avec les acteurs locaux** autour d'un projet commun de valorisation de leur patrimoine en co-construisant avec eux un événement dont le rayonnement puisse dépasser l'échelle communale

**> mettre en avant et en réseau les sites patrimoniaux** clefs du territoire qui s'inscrivent dans cette programmation par une communication globale à l'échelle communautaire

**> participer à la sensibilisation au spectacle vivant** et à la découverte d'artistes et de projets artistiques aux formes variées capable de toucher un large public

### ARTICLE 3

#### Les partenaires

Cette programmation globale est conçue en partenariat avec le Pays d'Art et d'Histoire, le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin et l'Office du Tourisme de Haute-Corrèze.

Chaque événement de cette programmation est le fruit d'une étroite collaboration avec les communes accueillantes et les associations locales, parties prenantes dans l'organisation et la diffusion de la communication.

# II. DESCRIPTION DE L'APPEL

**Le but de cet AMI est d'identifier des projets de spectacles vivants portés par des artistes et/ou collectifs d'artistes, pouvant trouver leur place et entrer en résonance avec des sites patrimoniaux de la Haute-Corrèze.**

## ARTICLE 4

### Quels spectacles vivants ?

**Diversité des formes .** Théâtre, conte, lecture, cirque, concert, art de rue... les formes de ces spectacles peuvent être variées, de petite ou plus grande envergure.

**Accessibilité .** Ces spectacles doivent être accessibles au plus large public possible.

**Esprit des lieux .** Sans forcément porter un discours sur le lieu dans lequel ils prennent place, ces spectacles doivent entrer en résonance avec l'esprit de ce lieu de manière poétique, comme une invitation à le voir et le ressentir différemment, le temps d'un spectacle.

**Evocation et poésie .** Ces spectacles peuvent évoquer, de manière plus ou moins précise, une thématique liée à l'identité du lieu (paysage, histoire des hommes sur le territoire...) et/ou s'en détacher pour proposer un voyage vers les mondes du merveilleux et de l'imaginaire

## ARTICLE 5

### Quels sites patrimoniaux ?

**Sites du SIP .** Dans le cadre du SIP, a été élaborée avec les acteurs une cartographie des sites clefs dans la découverte du territoire de Haute-Corrèze (cf. carte ci-après). Ces sites sont à la fois des sites naturels et bâtis : sites paysagers sur le plateau de Millevaches ou le long des gorges de la Haute-Dordogne, sites archéologiques antiques, sites religieux, sites historiques, centres bourg...

**Sélection indicative .** Chaque année, une dizaine de sites différents sont retenus pour accueillir un spectacle vivant.

Le choix des sites se fait avec le souci d'une répartition sur tout le territoire et en fonction de l'actualité des projets de valorisation du patrimoine, de la motivation des acteurs locaux et des propositions artistiques des porteurs de projet répondant au présent AMI.

Une dizaine de sites ont été pressentis cette année pour l'accueil d'un spectacle vivant (cf. double page ci-après), les porteurs de projet peuvent cependant en proposer d'autres qu'ils sentent plus adaptés pour le type de représentation qu'ils proposent

## ARTICLE 6

### Quelles contraintes ?

**Calendrier .** Le projet proposé doit avoir lieu entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 octobre

**Budget .** La dotation de HCC pour cet AMI est de 30 000 € TTC (cachet artiste et frais de déplacement). L'enveloppe sera répartie en fonction des besoins des projets proposés. Tous les projets, même jugés pertinents relativement à cet AMI, ne pourront être retenus si l'ensemble dépasse l'enveloppe prévue.

**Logistique .** Les porteurs de projet doivent garder en tête que les lieux patrimoniaux qui accueilleront les spectacles ne sont a priori pas des lieux conçus pour cela. Pas toujours connectés aux réseaux d'eau et d'électricité, ils sont pour la plupart en extérieur et donc soumis aux aléas météorologiques.

Souvent inscrits ou classés, ces sites ne peuvent recevoir que des installations réversibles qui ne laisseront aucune trace. Les porteurs de projet devront donc privilégier des dispositifs techniques relativement simples et mobiles.

## Sélection indicative 2026

travail encore en cours avec les mairies et les propriétaires pour obtenir leur accord sur l'occupation temporaire de leur site le temps d'un événement des Granités

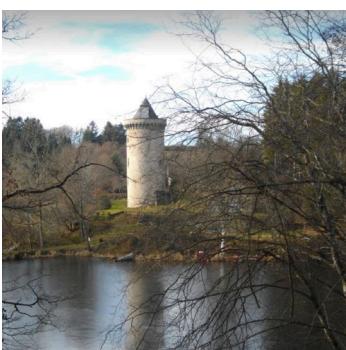
crédits photo : HCC, PAH Haute-Corrèze Ventadour, Rando Millevaches, Tourisme Haute-Corrèze, CHPE

1



entre église, esplanade et panorama  
plateau de Millevaches  
BEISSAT

2



au pied de la tour,  
vestige d'un ancien  
château  
plateau de Millevaches  
ST-MARTIAL-LE-VIEUX

3



entre bourg de granite  
et paysages d'étangs et  
de tourbières  
plateau de Millevaches  
CHAVANAC

4



entre croix, église  
et fontaine, petit  
patrimoine en granite et  
vastes paysages  
plateau de Millevaches  
ALLEYRAT

5



sur le parvis de l'église,  
au milieu des champs  
pays d'Eygurande  
ST-PARDOUX-LE-NEUF

6



sous les ailes d'un  
moulin à vent  
récemment restauré  
gorges de la Haute-  
Dordogne  
VALIERGUES

7



autour de l'église, au  
coeur du bourg ou du  
côté du château qui  
surplombe la Dordogne  
gorges de la Haute-  
Dordogne  
STE-MARIE-LAPANOUZE

8



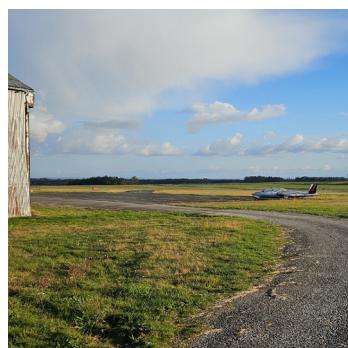
dans un jardin  
remarquable ou près  
des gorges  
gorges de la Haute-  
Dordogne  
LATRONCHE

9

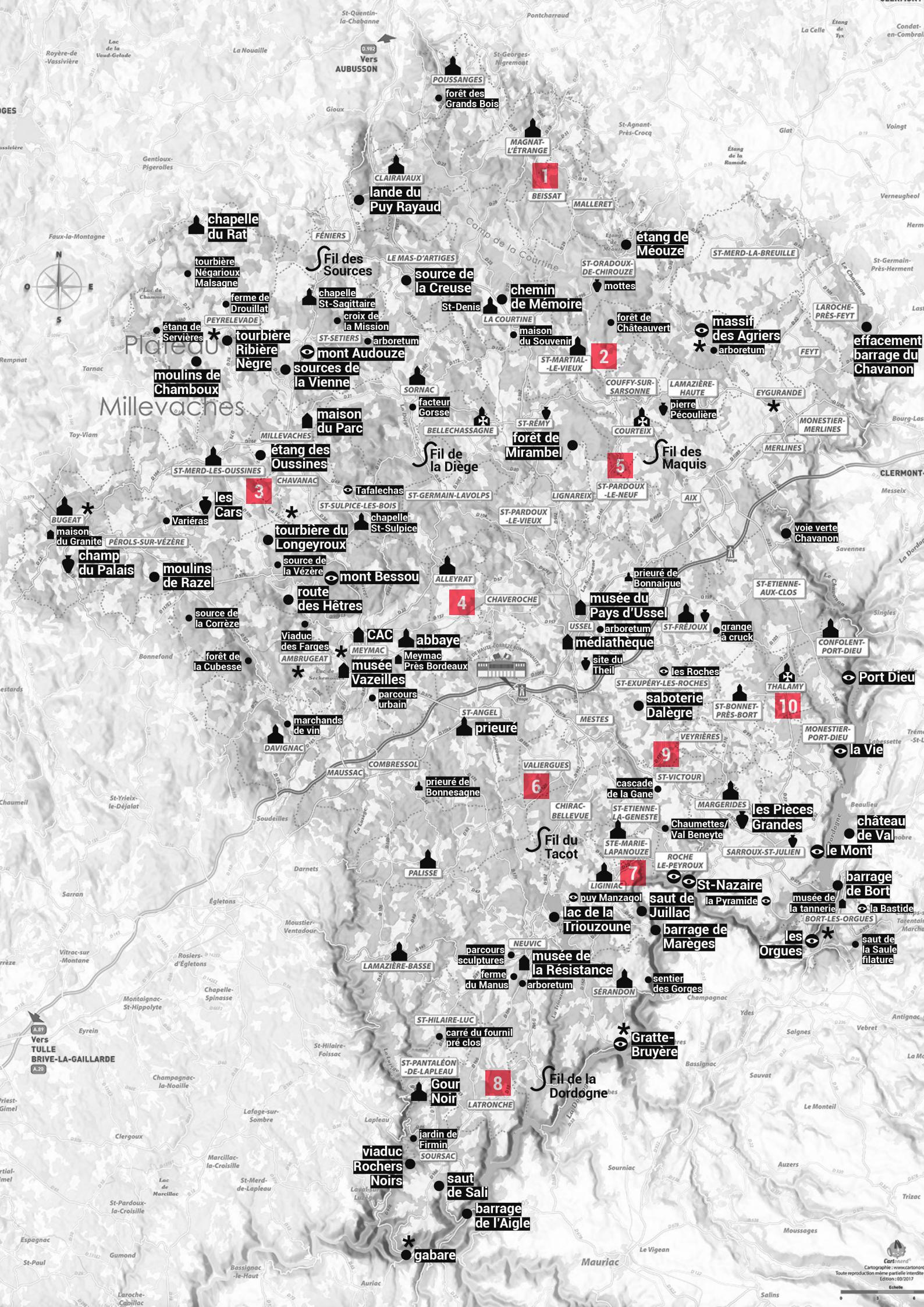


entre église, château,  
étang et cascade  
plateau bortois  
ST-VICTOUR

10



sur les pistes de  
l'aérodrome  
plateau bortois  
THALAMY



# III. MODALITÉS DE RÉPONSE

## ARTICLE 7

### Pour répondre

Pour répondre à cet appel, il est demandé aux porteurs de projet de nous envoyer un dossier de quelques pages comportant les éléments suivants :

- > le nom de la structure porteuse
- > les coordonnées de cette structure (adresse, mail, téléphone, nom du référent du projet)
- > la présentation de cette structure
- > la présentation du projet
- > le public visé et la jauge
- > la temporalité envisagée (intégrant les temps d'installation, de représentation et de rangement)
- > le ou les site(s) patrimonial(ux) envisagé(s) pour accueillir le projet
- > la place nécessaire, la localisation et les besoins requis par votre projet (électricité, loge, repas...)
- > le devis du projet
- > 2 visuels du projet en.jpg, format A4 paysage et portrait, en bonne résolution, 300 dpi et plus de 2 Mo.

Les réponses sont attendues avant le dimanche 18 janvier 2026 à minuit.

Elles sont à adresser par mail à : [lesgranites@hautecorrezecommunaute.fr](mailto:lesgranites@hautecorrezecommunaute.fr)

Merci de préciser dans l'objet :  
AMI GRANITES 2026

L'étude et la sélection des projets s'opérera dans les 4 semaines qui suivent la clôture de l'AMI.

Les candidats recevront alors un mail pour leur indiquer si leur candidature a été retenue ou non.

## ARTICLE 8

### Critères de sélection

Les projets seront regardés à travers différents critères : l'accessibilité pour un large public, l'adaptation et la résonance avec le site patrimonial identifié, la pertinence du contenu, la facilité de mise en œuvre du projet dans le site identifié, le lieu et la date souhaités, le prix.

La sélection se fera aussi au regard d'un bon équilibre géographique, artistique et thématique.

#### aspects réglementaires et de sécurité

##### Le porteur de projet se doit :

- > d'être enregistrée, suivant son statut et son activité, au registre du Commerce à la MSA ou à la préfecture pour les associations
- > d'être assurée au regard du projet proposé
- > d'être en mesure de conduire le projet proposé
- > de prévoir l'ensemble de son matériel pour le jour de l'animation et/ou d'avoir fait le point en amont de l'événement avec l'organisateur sur le matériel nécessaire et s'être accordé sur ce que chacun fournit

## ARTICLE 9

### Modalités de réalisation

**Rencontre**. En mars/avril 2026, une réunion entre les partenaires et chaque porteur de projet retenu sera organisée par Haute-Corrèze Communauté. Elle se déroulera de préférence sur le site choisi. Cette réunion permettra de faire le point sur les aspects logistiques, financiers et communicationnels pour la bonne organisation de l'événement.

**Logistique**. HCC nommera un interlocuteur privilégié pour accompagner les porteurs de projet retenus dans l'organisation et la mise en œuvre de leur projet. HCC prendra en charge le catering et, si besoin, l'hébergement de l'équipe artistique et technique. Dans la limite de son enveloppe disponible pour cela, HCC peut prendre en charge une partie de la location du matériel et des prestations techniques nécessaires liés à la représentation proposée. En lien avec les communes accueillantes, HCC prend enfin à sa charge tous les éléments nécessaires liés à l'accueil et au confort du public (lieu de stationnement, toilettes, assises, buvette/restauration...).

**Communication**. HCC assurera la promotion des animations proposées par les porteurs de projet retenus. La programmation sera diffusée via des supports papier et des supports numériques, avec l'aide des partenaires (Pays d'Art et d'Histoire, Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin, Office du Tourisme de Haute-Corrèze) et le soutien des communes et associations locales. Pour une bonne communication, il sera nécessaire que le porteur de projet partage un visuel représentatif de son projet en bonne qualité (format A4, 300 dpi, plus de 2 Mo).

Les porteurs de projet retenus pourront également promouvoir leur spectacle en prenant soin de faire mention des partenaires impliqués et du cadre dans lequel il s'inscrit.

**Convention .** Pour encadrer la mise en oeuvre du projet, le rôle et les engagements de chacun, un document de type convention ou contrat sera établie entre HCC et le porteur de projet.

**Annulation et défraiement .**

Les reports ou annulations pour cause de mauvaise météo seront décidés en concertation par les partenaires et le porteur de projet. Les modalités de défraiement auront été convenues ensemble lors de la première rencontre et inscrites sur la convention ou le contrat signé entre HCC et le porteur de projet.

## CONTACT

### **LES GRANITES**

lesgranites@hautecorrezecommunaute.fr

#### **Marion Barreau**

Cheffe de projet Patrimoine et Culture

Centre d'animation sociale et culturelle

Haute-Corrèze Communauté

mbarreau@hautecorrezecommunaute.fr

06 98 64 30 80

#### **Cécile Bayle**

Animatrice vie associative

Centre d'animation sociale et culturelle

Haute-Corrèze Communauté

cbayle@hautecorrezecommunaute.fr

06 98 56 24 72

